

SPÉCIAL J'APPUIE MON AGRICULTURE ET MA FORÊT

À LA RENCONTRE DES DÉPUTÉS DE LA MONTÉRÉGIE

Les députés provinciaux de la Montérégie ont été sensibilisés aux différents enjeux agricoles en marge du prochain budget du gouvernement du Québec, de la future politique bioalimentaire et de l'élection générale d'octobre prochain. En effet, des représentants des producteurs et des productrices agricoles de la Montérégie ont rencontré leurs élus à l'Assemblée nationale pour ce rendez-vous tout spécial.

Ces rencontres entre les producteurs agricoles et les députés ont pour objectif de mettre un visage humain sur les enjeux qui touchent l'agriculture. La Montérégie compte plus de 6 880 fermes qui génèrent à elles seules 30 % du produit intérieur brut agricole québécois et 25 % des emplois agricoles au Québec. Ces chiffres démontrent l'importance de l'agriculture pour nos communautés.

Pas moins de 13 députés ont accepté l'invitation lancée par les producteurs agricoles, dont le ministre Stéphane Billette, ministre délégué aux Petites et Moyennes Entreprises, à l'Allègement réglementaire et au Développement économique régional et député de Huntingdon.

L'opération *J'appuie mon agriculture* est une initiative de l'Union des producteurs agricoles du Québec et vise à profiter du début de la session parlementaire pour échanger et faire connaître les enjeux agricoles et forestiers à l'ensemble des élus.

#MonAgriMaForet

J'appuie mon agriculture

- Pour qu'elle soit le moteur de l'économie du Québec et de toutes ses régions;
- Pour permettre aux consommateurs d'avoir accès à des produits locaux de qualité;
- Pour la relève agricole et les générations futures;
- Pour assurer la pérennité du modèle agricole québécois;
- Pour préserver le territoire agricole, une richesse inestimable pour le Québec;

J'appuie ma forêt

- Pour une gestion responsable de cet héritage commun... et pour me sucrer le bec!



Et vous, appuyez-vous votre agriculture et votre forêt?

Participez au mouvement et encouragez les producteurs agricoles et forestiers d'ici!

www.upa.qc.ca



Guy Leclair, député de Beauharnois
Sylvain Rochon, député de Richelieu
Dave Turcotte, député de Saint-Jean
Diane Lamarre, députée de Taillon
Stéphane Bergeron, député de Verchères
Christian St-Jacques, président, Fédération UPA Montérégie
Jérémy Letellier, 1^{er} vice-président, Fédération UPA Montérégie
Alain Therrien, député de Sanguinet
Catherine Fournier, députée de Marie-Victorin

Christian St-Jacques, président, Fédération UPA Montérégie
Claire Samson, députée d'Iberville
Chantal Soucy, députée de Saint-Hyacinthe
Jérémy Letellier, 1^{er} vice-président, Fédération UPA Montérégie



ATTENTES ET PROPOSITIONS DE L'UNION

Faire de la future politique bioalimentaire un moteur de l'économie du Québec et de ses régions

- ✓ Protéger nos ressources par le biais d'un cadre réglementaire efficace, accessible et viable
- ✓ Préserver le territoire agricole pour les générations futures
- ✓ Créer un environnement d'affaires propice aux investissements

Freiner la croissance du fardeau fiscal des agriculteurs et des forestiers



Consultez ce lien pour tous les détails :

<https://www.upa.qc.ca/wp-content/uploads/filebase/fr/memoires/publications/Jappuie-mon-agriculture.pdf>

VERS UN FINANCEMENT PAR ET POUR TOUS LES PRODUCTEURS AGRICOLES

Loi sur les producteurs agricoles (LPA)

L'Union des producteurs agricoles regroupe et représente tous les producteurs agricoles.

Son financement repose sur une cotisation fixe (simple ou double) pour tous les producteurs et une contribution qui tient compte des volumes de production des entreprises agricoles.

Les contributions sont prélevées uniquement dans les secteurs de production couverts par un plan conjoint.

Périodiquement, l'Union, après étude et consultation des producteurs et groupes concernés, soumet au vote du congrès le montant des cotisations et contributions qu'elle souhaite percevoir.

Par la suite, elle présente à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (Régie) une demande d'approbation réglementaire accompagnée de toute la documentation pertinente.

Actuellement, les sommes perçues par le biais des cotisations couvrent 60 % du financement et celles provenant des contributions, 40 %.

Depuis de nombreuses années, plusieurs scénarios ont été étudiés afin que tous participent équitablement au financement de l'Union. Or, la LPA ne propose qu'un seul paramètre pour moduler le taux de cotisation des producteurs agricoles, soit l'imposition d'une cotisation simple ou double selon la forme juridique de l'entreprise.

Modification souhaitée à l'article 31

Il va sans dire que l'introduction d'autres paramètres tels que la taille des entreprises permettrait une plus grande flexibilité dans la fixation des cotisations et du même souffle, l'adoption d'une formule de financement assurant une meilleure équité.

NOS ATTENTES

Au dernier Congrès général de l'Union, une résolution demandant cette flexibilité a été adoptée à l'unanimité par l'ensemble des délégués des secteurs spécialisés et des régions.

Par le biais de cette résolution, ils ont demandé à leur Union d'entamer des pourparlers avec le gouvernement du Québec afin de modifier le paragraphe 2 de l'article 31 de la Loi sur les producteurs agricoles, lequel établit les paramètres de fixation des cotisations.

Il s'agit de la seule modification envisagée à la LPA. Les pouvoirs de la Régie, l'obligation de publication, le processus démocratique d'adoption et les autres dispositions de la loi et des règlements menant à l'imposition de la cotisation resteraient inchangés.